

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **5 juin 2017** à 20 heures à la salle du conseil située au 268, rue Principale à Issoudun.

Sont présents : Monsieur Michel Boilard
 Monsieur Fernand Brousseau
 Monsieur Marco Julien
 Madame Monia Thivierge
 Madame Nathalie Vallée

Est absent : Monsieur Bertrand Le Grand

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présente, madame Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité.

Vingt (20) personnes sont présentes dans la salle.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2017-06-124

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017
4. Rapport des comités de travail
5. Présentation et adoption des comptes payés du mois de mai 2017
6. Travaux imprévus dans le 5^e rang (instabilités sur 4 sections)
7. Numéros civiques – route de l'Église
8. Domaine Joly-de-Lotbinière - don
9. Résolution Transport adapté
10. Fermeture du bureau pour la Fête du Québec (26 juin) et Fête du Canada (3 juillet)
11. Déplacement de la séance du 3 juillet au 4 juillet
12. Autorisation de passage – Randonnée Lotbinière à vélo
13. Blasons agricoles
14. Abolition du poste de coordonnatrice des loisirs et création du poste coordonnatrice administrative/autorisation de signature du contrat de travail
15. Autorisation de signatures par la coordonnatrice administrative (permis alcool, contrats location, permis feu)
16. Paiement factures (travaux 2016 complétés en 2017) avec le surplus : site internet et rampes balcon C.C.
17. Programme Nouveaux Horizons OU Fonds Accessibilité pour les collectivités et appui Fermières
- 17.1 Retrait de la demande de subvention Infrastructure Québec-Canada pour les petites collectivités
- 17.2 Fonds accessibilité pour les collectivités
- 17.3 Fonds accessibilité pour les collectivités – demande de soumissions
- 17.4 Appui au cercle des fermières – Nouveaux horizons
18. Résolution - Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)

19. Soumissions des comptables pour les audits 2017 et 2018
20. Décision suite à la procédure d'enregistrement
21. Recommandations du CCU
22. Service ambulancier
23. Résolution – Rapport annuel Sécurité incendie
24. Mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le 5^e rang
25. Divers
26. Période de questions
27. Levée de l'assemblée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2017

RÉSOLUTION 2017-06-125

Il est proposé par madame Monia Thivierge et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 avec dispense de lecture.

4. RAPPORT DES COMITÉS

Madame Thivierge fait un compte rendu de la rencontre des responsables des questions familles-aînés (RQFA). Le thème de la rencontre était : Prendre soin de notre monde. Une brochure du Réseau québécois de villes et villages en santé a été remise. Il y a eu des échanges sur les préoccupations pour réaliser le plan d'action de la politique famille-aînée. Certains sujets étaient communs. Un tableau des subventions disponibles a été fourni.

5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DE MAI 2017

RÉSOLUTION 2017-06-126

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les comptes payés de mai 2017 mentionnés au tableau suivant.

RÉFÉRENCE	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
CPF1700164	SERVICES DE CARTES DESJA	ESSENCE	66,04 \$
CPF1700165	SERVICES DE CARTES DESJA	ESSENCE	74,56 \$
CPF1700166	SERVICES DE CARTES DESJA	ESSENCE	87,85 \$
CPF1700167	SERVICES DE CARTES DESJA	NOURRITURE CHIEN	22,20 \$
CPF1700168	FERME ROGER LAMBERT	DÉNEIGEMENT MAI 2017	18 012,75 \$
CPF1700169	QUINCAILLERIE MAURICE HA	ASPHALTE	1 272,63 \$
CPF1700170	QUINCAILLERIE MAURICE HA	CHLORURE DE CALCIUM	741,13 \$
CPF1700171	LUCIE BEAUDOIN	POSTE ISSOUDUNOIS	65,95 \$
CPF1700172	LUCIE BEAUDOIN	POSTE ISSOUDUNOIS	65,95 \$
CPF1700173	LUCIE BEAUDOIN	DÉPLACEMENT ET REPAS DG	169,59 \$
CPF1700174	RAYNALD MICHAUD	PRODUITS DE NETTOYAGE	24,72 \$
CPF1700175	SYLVIE LEMAY	DÉPLACEMENT	10,90 \$
CPF1700176	FONDS D'INFORMATION SUR	AVIS DE MUTATION	16,00 \$
CPF1700177	LOUIS HOUDE	2E VERSEMENT SITE INTERNET	1 769,92 \$
CPF1700178	FERME ROGER LAMBERT	RTE DES BARON, RG 6	1 491,37 \$
CPF1700179	PHILIPPE GOSSELIN& ASS.L	MAZOUT	523,66 \$
CPF1700180	IMPRESSIONNE-MOI	ISSOUDUNOIS, TRASFERT	216,84 \$
CPF1700181	VIDÉOTRON S.E.N.C.	INTERNET, TÉLÉPHONIE	160,87 \$
CPF1700182	VIDÉOTRON S.E.N.C.	ACCÈS LIGNE	32,66 \$
CPF1700183	MUNICIPALITÉ DE ST-APOLL	REMORQUE ASPHALTE CHAUDE	150,00 \$
CPF1700184	DÉNEIGEMENT LAURIER INC	NIVELEUSE 5ERG, MARIGOT	1 387,75 \$
CPF1700185	WOLSELEY CANADA	LEVIER TROU HOMME	442,66 \$

CPF1700186	GESTION USD INC.	BACS BLEU ET VERT	1 540,48 \$
CPF1700187	MRC DE LOTBINIÈRE	RENCONTRE RQFA	10,00 \$
CPF1700188	CRSBP RÉGIONS DE LA C.N.	GESTION ACCÈS, FRAIS SUPPORT	675,91 \$
CPF1700189	AIDE ALIMENAIRE LOTBINIÈ	SOUPER DU DÉPUTÉ	50,00 \$
CPF1700190	MOUV. SCOUT DU 142E GRP	DON 142E GROUPE SCOUT	50,00 \$
CPF1700191	HYDRO-QUÉBEC	LOYERS	181,11 \$
CPF1700192	HYDRO-QUÉBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE	742,23 \$
CPF1700193	HYDRO-QUÉBEC	C.C. FOURNAISE	1 422,39 \$
CPF1700194	HYDRO-QUÉBEC	BUREAU	996,78 \$
CPF1700195	HYDRO-QUÉBEC (POMPAGE)	SITE DE POMPAGE	87,90 \$
CPF1700196	HYDRO-QUÉBEC (ROUTE DES	SITE DE TRAITEMENT	720,27 \$
CPF1700197	HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE RUES	280,88 \$
CPF1700198	HYDRO-QUÉBEC	CHALET LOISIRS, GARAGE	799,26 \$
CPF1700199	ADT CANADA	SYSTÈME ALARME	49,33 \$
CPF1700200	LES GOUSSIÈRES CAYER INC	GOUSSIÈRES C.C.	68,99 \$
CPF1700201	MUNICIPALITÉ DE ST-FLAVI	INSCRIPTION SOCCER U-5	70,00 \$
CPF1700202	MUNICIPALITÉ DE ST-FLAVI	INSCRIPTION SOCCER U-5	70,00 \$
CPF1700203	MUNICIPALITÉ DE ST-FLAVI	INSCRIPTION SOCCER U-5	70,00 \$
CPF1700204	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART TRANSP COLLECTIF	504,00 \$
CPF1700205	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART DÉVELOPPEMENT	3 918,90 \$
CPF1700206	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ADM GÉNÉRALE	5 425,45 \$
CPF1700207	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ENFOUISSEMENT	1 944,96 \$
CPF1700208	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ÉVALUATION	2 010,43 \$
CPF1700209	SERVICE DE RÉCUPÉRATION	QUOTE-PART RÉCUPÉRATION	1 361,58 \$
CPF1700210	SERVICE VIDANGES COMMUN	QUOTE-PART VIDANGES	1 424,18 \$
CPF1700211	SERVICE INCENDIE EN COMM	QUOTE-PART INCENDIE	3 624,00 \$
CPF1700212	DÉNEIGEMENT LEMAY INC.	RTE CHRÉTIEN (250 MÈTRES)	780,90 \$
CPF1700213	DIANE D. CROTEAU	REMB DEMANDE DÉROGATION	150,00 \$
CPF1700214	CIM	RÉINSTALLATION SUR PORTABLE	43,12 \$
CPF1700215	ADMQ	FORMATION ACCÈS INFO	160,97 \$
CPF1700216	VIDÉOTRON S.E.N.C.	INTERNET, TÉLÉPHONIE, SANS-FIL	103,95 \$
CPF1700217	VIDÉOTRON S.E.N.C.	ACCÈS TÉLÉPHONIQUE	32,66 \$
CPF1700218	IMPRESSIONNE-MOI	ISSOUDUNOIS	65,31 \$
CPF1700219	GROUPE GAÉTAN CASTONGUAY	RÉPARATION LUMIÈRE 50, BOISÉ	385,17 \$
CPF1700220	ROGER GRENIER INC	RONDELLE CIRE TOILETTE	3,89 \$
CPF1700221	ROGER GRENIER INC	BOULONS TOILETTE	3,44 \$
CPF1700222	ROGER GRENIER INC	ARRÊT PORTE, CLÉ	29,46 \$
CPF1700223	PRODUITS MOBILICAB CANAD	COUPER BORDURE ENTREPÔT	229,95 \$
CPF1700224	FERME ROGER LAMBERT	LOCATION CAMION - NID POULE	346,94 \$
CPF1700225	FERME ROGER LAMBERT	LOCATION CAMION - NID POULE	357,00 \$
CPF1700226	LES ENTREPRISES LÉVISIEN	ASPHALT NID POULE RUE OLIVIER	758,84 \$
CPF1700227	LES ENTREPRISES LÉVISIEN	ASPHALT NID POULE RG PLAINE	575,43 \$
CPF1700228	MUNICIPALITÉ DE ST-APOLL	LOCATION REMORQUE NID POULE	150,00 \$
CPF1700229	REGROUPEMENT DES JEUNES	ANIMATION MAISON JEUNES	838,83 \$
CPF1700230	ATELIER MOBILE SERGE BLA	RAMPES BALCON C.C.	2 238,82 \$
CPF1700231	ATELIER MOBILE SERGE BLA	RAMPES BALCON C.C.	1 579,96 \$
CPF1700232	PRODUC-SOL INC.	COUPER BORDURE ENTREPÔT	229,95 \$
CPX1700233	PRODUITS MOBILICAB CANAD	Annul. CPF1700223	229,95 \$
		SOUS-TOTAL:	63 969,62 \$
		RÉMUNÉRATION:	9 838,11 \$
		TOTAL:	73 807,73 \$

6. TRAVAUX IMPRÉVUS DANS LE 5^E RANG (INSTABILITÉS SUR 4 SECTIONS)

RÉSOLUTION 2017-06-127

ATTENDU QUE des instabilités du sol ont été observées sur le 5^e rang lors de sa réfection;

ATTENDU QUE la recommandation au conseil est de corriger ces instabilités pendant que l'entrepreneur est sur place et avant de faire le pavage;

ATTENDU QUE les coûts estimés approximatifs sont de 30 000 \$ plus les taxes;

ATTENDU QUE seuls les travaux réellement réalisés seront facturés;

ATTENDU QUE la municipalité peut absorber ces coûts supplémentaires à même le surplus accumulé;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser les travaux supplémentaires visant à corriger les instabilités observées sur 4 sections du 5^e rang sur une longueur approximative de 205 mètres pour un total estimé approximatif de 30 000 \$ plus les taxes et de payer ces frais à même le surplus accumulé.

7. NUMÉROS CIVIQUES – ROUTE DE L'ÉGLISE

RÉSOLUTION 2017-06-128

ATTENDU QU'il y a une nouvelle construction sur la route de l'Église;

ATTENDU QUE les numéros civiques se suivent sans espace;

ATTENDU QUE la nouvelle résidence doit avoir son numéro civique rapidement;

ATTENDU QUE deux résidences auraient pu changer de numéro civique, ce qui aurait permis d'obtenir des numéros qui se suivent;

ATTENDU QUE les résidents concernés ne veulent pas changer leur adresse;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de conserver les numéros civiques actuels et d'ajouter «-1» à la suite du numéro civique précédemment attribué à la nouvelle résidence (soit le 460) et d'aviser dès que possible le propriétaire.

8. SOLLICITATION D'UN DON – DOMAINE JOLY-DE-LOTBINIÈRE

RÉSOLUTION 2017-06-129

ATTENDU QUE le Domaine Joly-De-Lotbinière a fait une demande de don auprès de la Municipalité;

ATTENDU QUE le Domaine Joly-De-Lotbinière est un lieu d'histoire, de découvertes et d'émotions et contribue au rayonnement de la MRC de Lotbinière;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Nathalie Vallée et résolu à l'unanimité des membres présents de donner 50 \$ au Domaine Joly-De-Lotbinière.

9. RÉSOLUTION TRANSPORT ADAPTÉ

RÉSOLUTION 2017-06-130

ATTENDU QUE la municipalité a déjà versé sa contribution (quote-part) de 1 941,75 \$ (863 habitants à 2,25 \$ chacun) ;

ATTENDU QUE le Service de transports adaptés Lotbicar requière tout de même la résolution;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu à l'unanimité des membres présents fournir la résolution même si le paiement a été déjà fait.

10. FERMETURE DU BUREAU POUR LA FÊTE DU QUÉBEC (26 JUIN) ET LA FÊTE DU CANADA (3 JUILLET)

RÉSOLUTION 2017-06-131

ATTENDU QUE la Fête du Québec (24 juin) et la Fête du Canada (1^{er} juillet) sont des samedis;

ATTENDU QUE les normes du travail prévoient que le congé férié qui leur est associé soit déplacé soit le vendredi précédent soit le lundi suivant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Monia Thivierge et résolu à l'unanimité des membres présents de fermer le bureau le 26 juin et le 3 juillet pour les Fêtes du Québec et du Canada.

11. DÉPLACEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET AU 4 JUILLET

RÉSOLUTION 2017-06-132

ATTENDU QUE le 3 juillet est un jour férié et que le bureau est fermé;

ATTENDU QUE normalement la séance ordinaire se tiendrait à cette date;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Nathalie Vallée et résolu à l'unanimité des membres présents de déplacer la séance ordinaire du 3 juillet au 4 juillet à la salle du conseil à 20h.

12. AUTORISATION DE PASSAGE– RANDONNÉE LOTBINIÈRE À VÉLO

Résolution 2017-06-133

ATTENDU QUE l'édition 2016 de la Randonnée Lotbinière à vélo fut un succès rassemblant près de 225 cyclistes et environ 80 bénévoles;

ATTENDU QU'une vingtaine d'organismes et commanditaires de la région ont participé à l'organisation et à la réalisation de la randonnée Lotbinière à vélo en 2016 ;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a réitéré sa participation à l'organisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2017 ;

ATTENDU QUE plusieurs organismes et entreprises de la région ont signifié leur intention de participer à la réalisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2017 ;

ATTENDU QUE la Randonnée Lotbinière à vélo traversera le territoire de la municipalité d'Issoudun le 17 septembre;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées par la Randonnée Lotbinière à vélo autorisant l'activité sur leur territoire ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Monia Thivierge et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Randonnée Lotbinière à vélo à circuler sur le territoire de la municipalité d'Issoudun le 17 septembre 2017.

13. BLASONS AGRICOLES

Madame la mairesse consulte les conseillers et le public pour obtenir des suggestions pour les blasons ruraux identifiant Issoudun. Voici le résultat : gerbes de blé, production laitière et production porcine, production biologique et produits de l'érable (cabane à sucre).

14. ABOLITION DU POSTE DE COORDONNATRICE DES LOISIRS ET CRÉATION DU POSTE DE COORDONNATRICE ADMINISTRATIVE / AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

RÉSOLUTION 2017-06-134

ATTENDU QUE les besoins de la municipalité changent;

ATTENDU QUE la directrice générale accumule des heures de travail au-delà de son horaire régulier de façon excessive;

ATTENDU QU'une aide sur le plan administratif est requise;

ATTENDU QUE la coordination des loisirs et certaines tâches administratives peuvent être couplées;

ATTENDU QU'en créant un seul poste comportant plus d'heures, les différents besoins devraient pouvoir être comblés tout en créant un emploi plus stable et permanent;

ATTENDU QUE la coordonnatrice des loisirs par intérim, madame Sylvie Lemay, accepte d'occuper ce nouveau poste;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'abolir le poste de coordonnatrice des loisirs, de créer le poste de coordonnatrice administrative et d'autoriser la mairesse, madame Annie Thériault et la directrice générale, madame Lucie Beaudoin, à signer le contrat de travail avec madame Sylvie Lemay.

**15. AUTORISATION DE SIGNATURES PAR LA COORDONNATRICE ADMINISTRATIVE
(permis d'alcool, contrats de location des salles, permis de brûlage)**

RÉSOLUTION 2017-06-135

ATTENDU QUE la coordonnatrice administrative occupe ses nouvelles fonctions dès maintenant;

ATTENDU QU'il est opportun qu'elle puisse signer certains documents reliés au service aux citoyens et relevant de sa fonction;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Nathalie Vallée et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la coordonnatrice administrative, madame Sylvie Lemay, à signer certains documents dont les permis d'alcool, les contrats de location des salles et les permis de brûlage.

**16. PAIEMENT DE FACTURES (TRAVAUX 2016 COMPLÉTÉS EN 2017) AVEC LE SURPLUS :
SITE INTERNET ET RAMPES BALCON C.C.**

RÉSOLUTION 2017-06-136

ATTENDU QUE certains travaux prévus au budget 2016 ont été complétés en 2017 dont le site internet et les rampes du balcon du centre communautaire;

ATTENDU QUE les sommes requises sont maintenant intégrées au surplus accumulé;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à payer les factures du site internet (1 769,92 \$) et des rampes du balcon du centre communautaire (3 818,78 \$) à même le surplus accumulé.

**17. PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS OU FONDS ACCESSIBILITÉ POUR LES
COLLECTIVITÉS ET APPUI AUX FERMIÈRES**

**17.1 RETRAIT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION INFRASTRUCTURE QUÉBEC-CANADA
POUR LES PETITES COLLECTIVITÉS**

RÉSOLUTION 2017-06-137

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une subvention du Programme Infrastructure Communautaire 150 du gouvernement fédéral pour la réfection du mur de briques;

ATTENDU QUE la municipalité n'a toujours pas reçu de réponse à sa demande de subvention d'infrastructure Québec-Canada pour les petites collectivités;

ATTENDU QUE le projet de réfection du mur de briques doit être débuté avant le 30 juin 2017 afin d'obtenir la subvention octroyée;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Monia Thivierge et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à retirer la demande de subvention dans le

programme Infrastructure Québec-Canada pour les petites collectivités en lien avec la réfection du mur de briques du centre communautaire.

17.2 FONDS ACCESSIBILITÉ POUR LES COLLECTIVITÉS

RÉSOLUTION 2017-06-138

ATTENDU QUE la municipalité peut déposer une demande de subvention dans le cadre du Fonds accessibilité pour les collectivités;

ATTENDU QUE la municipalité a pour projet de refaire la salle de toilettes de la salle communautaire en y aménageant notamment, une toilette pour personne utilisant une chaise roulante;

ATTENDU QUE la demande de subvention doit être déposée au plus tard le 26 juillet 2017 pour les projets à réaliser en 2018;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à déposer une demande de subvention au Fonds accessibilité pour les collectivités pour le projet de réaménagement de la salle des toilettes de la salle communautaire afin d'y intégrer, notamment, une toilette accessible aux personnes utilisant une chaise roulante.

17.3 FONDS ACCESSIBILITÉ POUR LES COLLECTIVITÉS – DEMANDES DE SOUMISSIONS

RÉSOLUTION 2017-06-139

ATTENDU QUE la municipalité déposera une demande de subvention dans le cadre du Fonds accessibilité pour les collectivités;

ATTENDU QUE la municipalité a pour projet de refaire la salle de toilettes de la salle communautaire en y aménageant notamment, une toilette pour personne utilisant une chaise roulante;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions doivent accompagner la demande de subvention;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à aller en appel d'offres sur invitation auprès d'au moins trois (3) entrepreneurs afin de répondre aux exigences de la demande de subvention du Fonds accessibilité pour les collectivités.

17.4 APPUI AU CERCLE DES FERMIÈRES – NOUVEAUX HORIZONS

RÉSOLUTION 2017-06-140

ATTENDU QUE le Cercle des Fermières souhaite déposer un projet au programme Nouveaux Horizons pour 2017-2018;

ATTENDU QUE leur projet est de se procurer équipements de tissage et de couture;

ATTENDU QUE ce projet répond aux exigences du programme;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Nathalie Vallée et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer le projet du Cercle des Fermières.

18. RÉSOLUTION – RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (RHSPPPP)

RÉSOLUTION 2017-06-141

ATTENDU QUE la seconde et dernière partie du projet de règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés a été déposée;

ATTENDU QU'il était convenu que la MRC fasse part de l'état d'avancement des travaux tout au long du processus;

ATTENDU QUE le CA de la MRC tient à recevoir une résolution confirmant que les élus municipaux ont pris connaissance de cette 2^e et dernière partie;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents de confirmer à la MRC que les membres du conseil municipal d'Issoudun ont pris connaissance de cette deuxième et dernière partie du projet de règlement RHSPPPP.

19. SOUMISSION DES COMPTABLES POUR LES AUDITS 2017 ET 2018

RÉSOLUTION 2017-06-142

ATTENDU QUE la firme comptable Désaulniers, Gélinas, Lanouette s.e.n.c.r.l. a fait la vérification pour l'année 2016;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix forfaitaires pour 1 an et pour 2 ans pour les audits 2017 et 2018;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la soumission de la firme comptable;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Nathalie Vallée et résolu à l'unanimité des membres présents de choisir l'option 2 ans pour des montants forfaitaires de 9 720 \$ (2017) et 10 235 \$ (2018).

20. DÉCISION SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

RÉSOLUTION 2017-06-143

ATTENDU QUE le conseil municipal est allé en ouverture de registres pour quatre (4) règlements :

Règlement 2017-01-2 modifiant le règlement de zonage 03-2007 (Groupe d'usages autorisé dans la zone PI-1);

Règlement 2017-01-3A modifiant le règlement de zonage 03-2007 (Groupe d'usages autorisé dans la zone PI-2);

Règlement 2017-01-3B modifiant le règlement de zonage 03-2007 (Contingentement dans la zone PI-1);

Règlement 2017-01-4 modifiant le règlement de zonage 03-2007 (abrogation alinéa H de l'article 6.1 – construction bâtiment accessoire en marge avant);

ATTENDU QUE chacun des règlements a obtenu le nombre de signatures requis pour demander que les règlements fassent l'objet d'un référendum;

ATTENDU QUE le conseil municipal peut continuer ou arrêter le processus;

ATTENDU QUE les règlements proposés visaient l'amélioration de l'esthétique en marge avant des propriétés et le contingentement de l'usage motocross dans le parc industriel;

ATTENDU QU'une partie de la population de la zone AA2 s'est prononcée en défaveur de ces éléments;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis que le processus référendaire est très lourd et très coûteux;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu à l'unanimité des membres présents de ne pas aller en référendum pour aucun des règlements concernés (Règlements 2017-01-2, 2017-01-3A, 2017-01-3B et 2017-01-4) et que conséquemment ceux-ci ne soient pas adoptés.

21. RECOMMANDATIONS DU CCU

21.1 DEMANDES DE PERMIS

RÉSOLUTION 2017-06-144

ATTENDU QUE le Comité consultatif en urbanisme s'est réuni le 31 mai et a déposé ses recommandations au conseil municipal;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal **d'accepter** la demande de permis de Gestion Mailloux, propriétaire du 265, rue Principale afin de refaire la galerie arrière et peindre certaines parties du garage en rouge;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal **d'accepter** la demande de permis de monsieur Serge Fortin, propriétaire de l'immeuble du 283, rue Principale, pour faire un toit en tôle galvanisée au-dessus du patio et couper un arbre;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal **d'accepter** la demande de permis de madame Kate Ferland, propriétaire de la résidence au 295, rue Principale, pour installer le revêtement en canexel de couleur gris bois de grange, la toiture en tôle ainsi que les fenêtres à guillotine;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal **d'accepter** la demande de permis de monsieur Marcellin Demers, propriétaire des immeubles au 305 et 308, rue Principale, pour peindre les galeries avant et arrière blanc et bleu et repeindre la forge;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal **d'accepter** la demande de permis de monsieur Bertrand Le Grand, propriétaire de la résidence au 456, route de l'Église, pour peindre le solage de la maison;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal **d'accepter** la demande de permis de madame Martine Laroche, propriétaire de la résidence au 473, route de l'Église, pour peindre l'escalier avant de la même couleur;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal **d'accepter** la demande de permis de monsieur Daniel Croteau, propriétaire de la résidence au 474, route de l'Église, pour peindre le revêtement extérieur de la maison de la même couleur;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ensemble des recommandations du Comité consultatif en urbanisme telles que présentées.

22. SERVICE AMBULANCIER

RÉSOLUTION 2017-06-145

ATTENDU QUE le processus de renouvellement des contrats de service amorcé entre le gouvernement et les entreprises ambulancières est en cours;

ATTENDU QUE des négociations entre les entreprises ambulancières et les ambulanciers sont également en cours en ce qui concerne les conditions de travail;

ATTENDU QUE des sources laissent planer des inquiétudes quant à d'éventuels impacts négatifs sur le service de couverture ambulancière sur le territoire de la MRC de Lotbinière;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Fernand Brousseau, appuyé par madame Monia Thivierge et résolu à l'unanimité des membres présents :

- que la Municipalité d'Issoudun exprime son inquiétude quant à d'éventuels impacts négatifs de la réduction de la couverture ambulancière sur son territoire, et de façon plus générale, sur tout le territoire de la MRC de Lotbinière;
- que la Municipalité d'Issoudun exprime son désir que soit maintenu le même niveau de services ambulanciers sur son territoire tout en optimisant le temps de réponse pour sa population;
- qu'une copie de cette résolution soit transmise au Ministre de la Santé et des Services Sociaux, monsieur Gaétan Barrette, au député de Lotbinière-Frontenac, monsieur Laurent Lessard et aux entreprises Dessercor et Ambulances Radisson.

23. RÉSOLUTION – RAPPORT ANNUEL SÉCURITÉ INCENDIE

RÉSOLUTION 2017-06-146

ATTENDU la réception du rapport annuel 2016 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière daté d'avril 2017;

ATTENDU QUE le rapport a été présenté au conseil municipal pour en prendre connaissance et donner son approbation;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Michel Boilard, appuyé par madame Nathalie Vallée et résolu à l'unanimité des membres présents que le rapport d'activité annuel 2016 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière soit adopté.

24. LABORATOIRE POUR LES ANALYSES

RÉSOLUTION 2017-06-147

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a sollicité une seule entreprise avec laquelle la municipalité a l'habitude de procéder pour obtenir une soumission pour réaliser la vérification de la compacité des matériaux de remblai et des travaux de pavage du 5^e rang;

ATTENDU QUE l'offre est faite sur la base de coût unitaire payé selon l'utilisation;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de l'entreprise GHD pour un montant total ne dépassant pas 6 555 \$ plus les taxes.

25. DIVERS

Aucun point.

26. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

27. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2017-06-148

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 21h15.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la municipalité.

Annie Thériault, mairesse

Lucie Beaudoin, directrice générale
et secrétaire-trésorière

